

**Accord de PC Maison individuelle
modificatif**

Délivré par le
Le Maire au nom de la commune

Dossier N° : **PC 080 315 19 S 0003 M01**

MAIRIE

rue d'en Haut

80160 - FLERS SUR NOYE

Tél : 0322094431 –

Courriel : mairieflerssurnoye@orange.fr

Arrêté portant la référence N°
Transmis au préfet le

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Type de demande : PC Maison individuelle
modificatif

Déposé le : **20.01.2021**

par : Monsieur PENGLOAN François-Brice
290 Rue de Saint-Fuscien

80000 AMIENS

sur un terrain sis à :
Lotissement Les Prés d'En Haut
Rue Marquis
80160 FLERS SUR NOYE

Parcelle : 0B0726

Surface de plancher :

Actuelle : 130 m²

Antérieure : 0 m²

Nouvelle : 130 m²

OBJET DE LA DEMANDE :

Modificatif du permis initial / Remplacement de la couleur de la tuile par de la teinte rouge
construction d'une maison d'habitation

Le Maire de FLERS SUR NOYE

Vu la demande de permis de construire modificatif susvisée
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.422-1 et suivants, et R.422-1 et suivants
Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 11 mars 2020 ;
Vu le récépissé de dépôt de la demande affiché en mairie le
Vu l'arrêté municipal du 23 décembre 2019 autorisant le permis de construire.

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire modificatif EST ACCORDE.

Article 2

La délivrance d'un permis de construire modificatif n'apporte aucun changement à la durée de validité du
permis initial.

Le 18/02/2021

Le Maire,

Joël BEAUMONT

RF
SOUS PREFECTURE DE MONT DIDIER
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/02/2021
080-218003028-20210222-AR_2021_01-AU

